

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 11 décembre à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. Christel AVIGNON-BELKHIR – Yves CHAREYRE - Nadine CHOCRAUX - Philippe COLORICCHIO – Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE - Amandine JAMY - Louis JULIEN - Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD – Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE

Procurations : M. Damien BRUNET à M. Juan VASCHALDE – Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – M. Richard BLETON à Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du conseil municipal :

- **DIA :**

➤ Non usage du droit de préemption pour 1 DIA : 101 Allée du Couchant

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

Votants : 19

Abstention :

Pour : 18

Contre : 1

OBJET : FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS EN M57 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Suite au passage à la M57 au 1er janvier 2024, les subventions d'équipements versées et les frais d'études non suivis de réalisation doivent être amortis. Il convient donc de déterminer leur durée d'amortissement. Il vous est proposé de fixer :

- à 5 ans la durée d'amortissement pour les subventions d'équipements versées (Compte 204) et les frais d'études non suivis de réalisation (Compte 203) d'un montant supérieur ou égal à 2 000 € TTC.

- à 1 an la durée d'amortissement pour les subventions d'équipements versées (Compte 204) et les frais d'études non suivis de réalisation (Compte 203) d'un montant inférieur à 2 000 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE les durées d'amortissements telles qu'elles sont détaillées ci-dessus.

Votants : 19

Abstention :

Pour : 19

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE DE CREDITS – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin d'amortir les subventions d'équipements versées, il convient d'ouvrir des crédits au budget tel qu'il est détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépense	Recette	Dépense	Recette
042 (6811) : + 5.375	042 (77681): + 5.375	040 (198): + 5.375	040 (28041512): + 1.942
			040 (28041582): + 3.433

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la décision modificative ci-dessus.

Votants : 19

Abstention :

Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

REPAS DES AINES

Très bien passé ! De bons retours sur l'ambiance et le repas.

Les conscrits ont été efficaces. Merci à eux !

Remerciements également au CME et au CM pour leur participation.

270 repas servis cette année.

Faire un sondage sur le nombre de participations des 65-70 ans.

TRAVAUX

Suite aux travaux en centre bourg, augmentation du trafic sur certaines routes communales : voir avec l'entreprise pour mettre en place des panneaux de signalisation en plus.